

# Connaître mes droits, c'est prendre soin de ma santé

J'aimerais connaître mes droits en santé mais par où commencer ?



Tu pourrais lire les vignettes que le Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue mettra sur sa page Facebook.



Chaque lundi du mois de juin, tu trouveras des informations concernant la santé mentale, l'avortement, les suivis de grossesse, les douleurs chroniques et sur les recours possibles.



# Connaître mes droits, c'est prendre soin de ma santé

## Santé mentale

À l'hôpital, on m'a dit de retourner dégriser chez moi alors que j'ai des idées suicidaires



Tu sais que tu as le droit de recevoir les soins nécessaires si ta vie est en danger ?



La loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) indique que toute personne dont la vie ou l'intégrité est en danger a le droit de recevoir les soins que requiert son état.

Il incombe à tout établissement, lorsque demande lui en est faite, de voir à ce que soient fournis ces soins.



# Connaître mes droits, c'est prendre soin de ma santé

## Avortement

Pas besoin de connaître les détails mais j'ai décidé que vous ne vous ferez pas avorter.

Tu sais que tu as le droit d'accepter ou de refuser des soins de façon libre et éclairée ?



Comme l'indique la loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), toute personne peut accepter ou refuser des soins, qu'il s'agisse d'examens, de prélèvements, de traitement ou de toute autre intervention, de façon libre et éclairée, personnellement ou par l'entremise d'un représentant.



# Connaître mes droits, c'est prendre soin de ma santé

## Suivis de grossesse

Tu crois que je peux demander à mon médecin si nous avons des services de sage-femmes en région?



Bien sûr que tu peux lui demander. Tu as le droit de connaître les services et les ressources disponibles.




Comme l'indique la loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), toute personne a le droit d'être informée de l'existence des services et des ressources disponibles dans son milieu en matière de santé et de services sociaux ainsi que des modalités d'accès à ces services et à ces ressources.



# Connaître mes droits, c'est prendre soin de ma santé


## Douleurs chroniques



J'ai tellement mal!  
Et on me dit que tout  
est ok, que c'est  
dans ma tête.



Tu as le droit d'être  
traitée avec courtoisie,  
compréhension et  
respect.



Comme l'indique la loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), toute personne a le droit de recevoir des services de santé et des services sociaux adéquats sur les plans à la fois scientifique, humain et social, avec continuité et de façon personnalisée et sécuritaire.

# Connaître mes droits, c'est prendre soin de ma santé

## Les recours possibles



Tu as aussi le droit de porter plainte si tes droits ne sont pas respectés.



Voici quelques ressources :

- Collège des médecins du Québec
- Commissaire aux plaintes et à la qualité des services
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- Ordres professionnels (médecins, infirmiers etc)
- Centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP)
- Comités des usagers
- Comités de résidents

